

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, NIVON, PEREZ, PORCHERON, RONZON et VALENCIER

Absents excusés : MMES JURY et PEYTOUD, MM BERNARD, CAILLAUX et LAVERGNE

Absent ayant donné procuration : M. LAVERGNE à M. VALENCIER, M. CAILLAUX à M. PORCHERON

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 29 janvier 2024

Ouverture ordre du jour

BUDGET

DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique au conseil que la nomenclature M57 permet de redistribuer des crédits entre section et éviter de passer par une délibération.

Malheureusement, dans ce cas, il n'est pas possible de faire sans délibération puisque la provision de charges en vue des impayés doit faire l'objet de plusieurs transferts entre sections ce qui n'entre pas dans le cadre de ce nouveau droit.

Cette DM est également l'occasion de transférer quelques crédits entre le chapitre 21 (trop pourvu) et le chapitre 20 (où il manquait de l'argent)

Vu la délibération 063-2023 concernant les provisions de charge,

Considérant le BP 2023 et les crédits ouverts,

Considérant le manque de crédit au chapitre 20 et malgré la fongibilité des crédits possible par l'exécutif mais compte tenu de l'obligation de prendre une décision modificative pour les provisions de charges,

Monsieur le Maire propose le vote de la décision modificative suivante :

<i>Investissement dépenses</i>	<i>Montant</i>
<i>2051 – Concession et droits similaires</i>	<i>10 000 €</i>
<i>21561 – Matériel roulant</i>	<i>- 10 000 €</i>
<i>Investissement recettes</i>	
<i>021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>- 251.49 €</i>
<i>040 15112 – Provision pour charges</i>	<i>251. 49 €</i>
<i>Fonctionnement dépenses</i>	
<i>042 6815 – Dotation aux provisions</i>	<i>251.49 €</i>
<i>023 – Autofinancement</i>	<i>251.49 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative proposée.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

VOIRIES & RESEAUX

RETROCESSION RUE DES AQUEDUCS

Monsieur le Maire explique que cette rue dessert la maison d'autonomie et il prévu de la rétrocéder à l'agglomération pour ne pas en avoir la charge de l'entretien.

Ceci est possible grâce au fait qu'un équipement social est desservi par cette rue et avec le projet de faire un bouclage (piéton) avec la rue du Stade en passant dans les champs derrière.

Mme DUPHOT demande si cette action doit faire l'objet d'un acte notarié, Monsieur le Maire lui répond par la négative puisqu'il n'y a pas transfert de propriété, juste de charge de l'entretien.

Considérant que la rue des Aqueducs dessert un équipement social en la présence de la maison d'autonomie,

Considérant qu'il est attendu que la rue des Aqueducs soit prolongée, sous la forme d'un chemin piétonnier, visant à rejoindre la rue du Stade (RD38),

Considérant que ces deux éléments permettent à la voie d'être classée dans la voie prise en compte par l'agglomération,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

*APPROUVE la rétrocession de la rue des Aqueducs au profit de Vienne Condrieu Agglomération
PRECISE que tout travaux d'entretien, de signalisation et d'amélioration sera à la charge de Vienne Condrieu Agglomération une fois les documents de transfert signés*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

BATIMENTS

TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'une demande d'une entreprise, la commune a constaté qu'il n'était pas prévu la possibilité de louer la salle a une entité privée pour une semaine. Il est proposé de modifier le règlement pour répondre à cette problématique.

Considérant que les tarifs des salles datent de 2020,

Considérant les nouvelles demandes et les questionnements qui se posent en rapport avec la location de salles par les particuliers, les professionnels et les associations,

Il est proposé le règlement suivant :

Chaque location doit faire l'objet d'une réservation préalable

Chaque association communale dispose d'un stage d'une semaine gratuit par année civile. Tout stage supplémentaire sera facturé selon les tableaux suivants

La priorité est donnée aux entités suivantes :

- MFR et écoles communales

- Point jeune
- Associations eyzinoises
- Associations n'ayant pas encore effectué de stage dans l'année civile

La location des salles est gratuite pour toute activité régulière de la commune (assemblées, réunions, entraînements, rencontres officielles...)

La Mairie se réserve le droit de refuser une location dans les cas qu'elle jugera nécessaire (surutilisation, détournement de l'usage...)

L'attribution est en fonction de la demande, le choix final appartient à la Mairie

Pour les locations payantes, une caution de 200 € sera demandée

Tarif de la petite salle polyvalente (salle du bas) :

		½ journée	1 jour	2 jours
Particuliers	De la commune			250 €
	Hors commune			400 €
Associations	De la commune	50 €	100 €	
	Hors communes		150 €	
Entreprise	Séminaires		150 €	

Tarif de la grande salle polyvalente - Gymnase (salle du haut)

		½ journée	1 jour	2 jours
Particuliers	De la commune	110 €		
	Hors commune	200 €		
Associations	De la commune		130 €	
	Hors communes		230 €	
Entreprise	Séminaires		300 €	

Tarifs spéciaux pour le bâtiment Christian Arnaud

Stage supplémentaire d'une association communale	1 semaine : 280 € (gymnase seulement) 1 semaine : 350 € (les 2 salles)
Manifestations diverses (expositions...)	450 € les 2 salles
Manifestation professionnelle	400 € la semaine

Tarifs hangar associatif

		≤ 4 heures	> 4 heures
Associations	De la commune	25 €	50 €
	Hors commune		80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération 050-2020 du 12 octobre 2020 à compter du 31 décembre 2023

APPROUVE le règlement proposé ;

APPROUVE la tarification proposée ;

PRECISE que ces modifications ne seront effectives qu'à partir du 1er janvier 2024 et pour les entités qui n'auraient pas déjà effectuées de réservations avant le 18 décembre 2023, auquel cas c'est l'ancien tarif qui s'applique ;

APPROUVE la modification de la tarification de la régie liée conformément aux tarifs édictés ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire signer documents et titres correspondants

Mme BERTHELET explique que la société en question avait demandé une location de la salle pour installer des structures gonflables pour les enfants pendant les vacances de Pâques. Mme PEYTOUD demande si l'entreprise était privée, Mme BERTHELET répond par l'affirmative mais elle proposait aux associations de tenir la buvette chaque jour.

Mme DIDIER demande s'il a été vérifié qu'il n'y avait pas de stage à la même période, Mme BERTHELET indique avoir vérifié et que la salle était disponible. Concernant les occupations le week-end, les équipements seront dégonflés le vendredi pour être rangés le samedi matin et rendre la salle l'après-midi.

Mme BERTHELET précise que la société a invité le point jeune à son animation. Mme BAUDRAN doute de la pertinence compte tenu que le point jeune accueille des adolescents, Mme NIVON et M. PORCHERON font remarquer que le point jeune accueille aussi des enfants plus jeunes

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

INFORMATION

TARIF DES REPAS DES SENIORS DU MERCREDI

Mme NIVON explique au conseil qu'il est proposé d'augmenter le tarif du repas des seniors du mercredi pour faire face à l'inflation. Les participants ont déjà été informés et n'y voient pas d'inconvénients de passer de 11 à 12 euros.

Monsieur le Maire explique que le nombre de places est limité à 62 mais les élus souhaitent trouver une solution pour permettre d'accueillir plus de monde, peut-être dans un autre lieu.

M. CAILLAUX demande combien de participants en plus pourraient être attendus, Monsieur le Maire lui répond que la petite salle peut accueillir entre 80 et 90 personnes soit 30 de plus qu'aujourd'hui.

Mme BODEREAU pose la question du personnel pour le service, Monsieur le Maire répond qu'il y aura forcément du personnel en plus. Tout comme il y aura de la logistique complémentaire, notamment pour l'installation.

Mme NIVON signale que Mme DUPHOT a pu assister au repas lors de mercredi dernier. Monsieur le Maire explique que ceci était possible vu l'annulation de 6 personnes, indisponibles pour cause de funérailles. Au lieu de perdre la nourriture, il a été décidé d'ouvrir le repas à des élus. Ceux-ci ont dû payer leur repas, comme les convives habituels.

Monsieur le Maire indique que le prochain repas se fera à Moidieu-Detourbe

Mme DUPHOT a pu constater que le repas était très bien organisé.

M. CAILLAUX demande si 12€ seront suffisants, Monsieur le Maire indique que les services ont calculés et que cette somme semble suffisante.

Vu la délibération 063-2022,

Considérant le repas proposé aux personnes âgées chaque premier mercredi du mois au restaurant scolaire,

Considérant l'inflation et l'augmentation tant des matières premières que du personnel,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

ABROGE la délibération 063-2022 à compter du 31 décembre 2023,

FIXE le montant du repas à 12 € par repas et par personne à compter du 1er janvier 2024

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS

PC et DP

Monsieur le Maire donne lecture des derniers permis de construire et déclarations préalables qui ont été rejetées ou approuvées.

INTERCOMMUNALITE

Boisement

Mme DUPHOT informe le conseil avoir assisté à une commission intercommunale des boisements. Elle indique qu'un plan est disponible pour les élus et qu'il est important qu'ils le consulte et donne des avis. Le plan initial prévoyait des zones d'interdiction de boisement, mais celui-ci est caduc depuis 2015. Un nouveau plan est en cours de révision et un avis est sollicité par la commune pour connaître la position des élus. Mme DUPHOT donne lecture d'extraits de l'ancien règlement.

Monsieur le Maire annonce avoir été sollicité pour des plantations "exotiques" ou posant trop de nuisances pour le voisinage. Mais celui-ci dispose de peu d'outils légaux pour les refuser.

Mme DUPHOT explique que c'est justement l'occasion pour modifier le règlement et appliquer un zonage restrictif. Mme BAUDRAN demande à ce que la commission pense aux allergènes qui peuvent gêner le voisinage. Mme DUPHOT est consciente de ces problèmes et rappelle que s'il y a modification à faire, c'est le moment. L'étude va durer plusieurs mois mais cette commission aura besoin de tous les élus.

Mme BAUDRAN demande quel est l'intérêt de planter autant de peuplier, Mme DIDIER pense que c'est une question fiscale.

M. RONZON fait remarquer que le territoire est trop morcelé, surtout dans ces zones boisées.

Certaines personnes ne savent même pas qu'elles sont propriétaires de terrains.

M. CAILLAUX demande le calendrier de la réforme, Monsieur le Maire évoque un délai de 1 an pour faire le dossier de zonage et projet de règlement.

Mme PEYTOUD demande si toutes les communes réalisent cette réforme, Mme DUPHOT lui répond que le département a sollicité plusieurs communes, toutes n'étaient pas intéressées et celles qui l'étaient ont été regroupées par grand secteurs.

M. BERNARD aimerait que des agriculteurs soient sollicités également, Mme DUPHOT précise que les élus donnent des avis ou des préconisations mais que la commission décidera. Celle-ci est composée de plusieurs membres, notamment de propriétaires de parcelles non bâties (agriculteurs, parcelles boisées...), d'un commissaire enquêteur, de conseillers départementaux et d'un responsable des impôts

Mme BROLLES demande où est le plan, Mme DUPHOT indique qu'il est possible de l'envoyer aux élus. M. CAILLAUX propose que ce sujet soit inscrit à l'ordre d'un futur conseil, Monsieur le Maire n'y est pas opposé même s'il propose plutôt une réunion de travail, Mme DUPHOT souhaite en tout cas que le sujet soit largement évoqué et débattu. M. PORCHERON aimerait limiter les peupliers à proximité des maisons.

Mme DIDIER demande quel risque de sanction existe pour les personnes ne respectant pas le règlement, Monsieur le Maire lui répond que le risque est de voir les cultures arrachées.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Mme DUPHOT explique au conseil qu'un PLU est composé de plusieurs éléments. Le premier est la carte de classement où sont organisées les parcelles par zonage : naturel, agricole, urbanisé... Actuellement, le bureau d'étude (BE) est en train de calculer la surface des zones constructibles en cas de division de parcelles.

M. RONZON ne comprend plus la logique, d'un côté il est demandé de limiter la consommation, de l'autre est étudié toute consommation possible. Monsieur le Maire explique que les choses ont beaucoup évolué en matière d'urbanisme, il y a 40 ans, les terrains constructibles devaient faire au moins 1 000m². Ceci n'est plus d'actualité et le projet de l'Etat est désormais la densification. Mme DUPHOT alerte sur le risque que des parcelles, aujourd'hui constructibles, soient déclassées.

M. BERNARD est étonné et pensait que la commune restait maîtresse du zonage, Monsieur le Maire confirme que c'est bien le cas mais qu'il y a la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à prendre en compte et qui s'impose. Un bilan est effectué sur les constructions réalisées dans le passé, ce qui donne un total de zone construite. Ce total est divisé par 2 et donne la marge de manœuvre pour les zones ouvertes à l'urbanisation pour le futur. Puis, cette marge de manœuvre est de nouveau divisée par 2 pour la prochaine révision.

Mme DUPHOT insiste que si des personnes ont des projets de vente ou de construction, c'est le moment de les réaliser car rien ne garantit que le terrain, aujourd'hui constructible, le soit encore après le passage en PLUi.

Mme BAUDRAN indique qu'elle avait voulu construire sur une partie de sa parcelle libre et plane mais qu'elle n'a jamais pu, Mme DUPHOT reconnaît qu'il faut également prendre en compte la carte des aléas sur laquelle figure des zones à risques : inondations, ruissellements etc.

Mme DUPHOT reconnaît que c'est un travail complexe et que la commune a déjà pu constater des coquilles.

Mme DIDIER demande où peut être consulter le plan des aléas, Mme DUPHOT répond qu'il est disponible sur le site de la Mairie.

Monsieur le Maire signale que seuls les documents rattachés au PLU sont consultables. Les documents en cours de travail ne le sont pas. Mme DUPHOT le confirme. Mme DUPHOT en profite pour rappeler que les choses risquent d'évoluer, Mme DIDIER demande s'il est possible que le zonage d'une parcelle soit modifié sur une partie seulement de la parcelle, Monsieur le Maire n'imagine pas que ce soit possible.

M. BERNARD craint que le recalcul en cours du potentiel constructible, en prenant en compte des divisions de parcelles, n'entraîne une diminution, voir la suppression, de zones constructibles. Monsieur le Maire et Mme DUPHOT évoquent les constructions classées comme remarquables qui peuvent elles aussi faire l'objet d'aménagement. Il existe des hangars ou des annexes qui sont construites avec des matériaux nobles ou faisant l'objet d'un aménagement particulier. Ceux-ci peuvent être facilement reconvertis en habitation grâce au classement du PLU.

M. PEREZ demande s'il existe des critères pour ce classement, Mme DUPHOT explique que c'est la commune qui choisit mais qu'il n'y a aucun critère écrit. Il faut toutefois que la construction soit belle, pas que ce soit un hangar en tôle.

INFORMATIONS

Boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil que le marché de la boulangerie est lancé et que l'ouverture des plis aura lieu le 9 janvier. Les travaux sont estimés à 160 000 €.

Mme PEYTOUD précise que le marché se compose de 7 lots et que 50 retraits ont été référencés pour le moment, même si les retraits ne garantissent pas un dépôt.

Monsieur le Maire informe que la commune est également à la recherche d'un boulanger. L'agglomération doit faire un appel à projet pour pouvoir le trouver.

Mme BODEREAU demande s'il s'agira d'une location, Monsieur le Maire lui répond que la commune louera le plateau mais que le boulanger devra apporter son matériel. Le marché de travaux a été rédigé en fonction des obligations pour l'activité de boulangerie.

Mme BODEREAU demande également s'il s'agira d'un boulanger-pâtissier, Monsieur le Maire répond que c'est en tout cas le souhait de la commune. Des candidats se sont déjà fait connaître et l'appel à candidature court jusqu'au 17 février.

Mme PEYTOUD demande qui analyse les offres, Monsieur le Maire lui répond que c'est l'agglomération qui fait les propositions mais que ce sont les élus qui décideront.

Mme BODEREAU demande si un logement, situé au-dessus, sera proposé, Monsieur le Maire répond que ces logements appartiennent à Alpes Isère Habitat et que tout semble déjà avoir été loué.

Monsieur le Maire procède à la projection du projet d'aménagement de la route devant la boulangerie qui permettra la construction de 2 places de parking devant la boulangerie et d'améliorer la sécurité des piétons dans le secteur.

M. RONZON demande s'il ne serait pas intéressant d'y apposer une zone bleue, Mme PEYTOUD précise qu'il fait penser aux habitants, Monsieur le Maire n'est pas opposé à l'idée.

Il rappelle que l'étude commerciale réalisée par l'agglomération fait ressortir un mauvais potentiel piétonnier dans le village et qu'il convient d'y répondre au mieux.

M. PEREZ demande s'il n'est pas possible de prévoir un parking à vélo, Monsieur le Maire indique que ceci peut être envisagé.

M. CAILLAUX est surpris qu'il n'y ait pas de quilles (ou plots) côté boulangerie, M. PORCHERON précise que le projet est, pour le moment, temporaire pour vérifier le bon fonctionnement de celui-ci.

Mme BAUDRAN reconnaît que, pour les boulangeries tout particulièrement, les clients ne marchent pas.

M. PEREZ fait remarquer que toutes les places de parking sont du même côté de la voie et ne sont prévues que pour un seul sens du flux de circulation celui Eyzin => Meyssiez. Il a peur de la saturation. Monsieur le Maire estime qu'il conviendra de faire un effort sur la signalisation des parkings. Il rappelle que ceux-ci sont tous à moins de 2 mins à pied des commerces.

Monsieur le Maire évoque aussi la question règlementaire. Ces aménagements doivent être réalisés sur une route départementale (RD). L'idée est de détourner la RD par la rue des Grillons (comme c'est déjà le cas dans le sens Meyssiez => Vienne) pour permettre de déclasser la rue du centre et la reclasser en voie communale.

Mme BODEREAU demande s'il n'était pas question de détruire une grange pour gagner quelques places au parking du 19 mars 1962, M. PORCHERON confirme que ceci reste d'actualité.

M. PEREZ demande si la place PMR sera conservée, Monsieur le Maire le confirme, ce sera la même qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet est estimé entre 14 et 19 000 euros.

M. RONZON fait part de sa curiosité quant au devenir du projet et sa satisfaction devant le plan énoncé.

Monsieur le Maire reconnaît que ce projet risque de susciter quelques critiques.

WC Public

Monsieur le Maire explique que l'installation d'un boulanger nécessite une surface minimale qui ne peut être atteinte qu'avec l'occupation des WC actuels. Ceux-ci seront donc perdus et ceux de la place de la Mairie ne sont pas en très bon état.

La commune souhaitait en installer des neufs et automatique mais ceux-ci sont très cher puisqu'a été avancé la somme de 40 à 80 000 €.

Mme DUPHOT demande s'il n'est pas possible de les faire réaliser par les services techniques, Monsieur le Maire est sceptique car nécessitent des matériaux spéciaux, des systèmes automatisés et sécurisés.

Route de Meyssiez

Monsieur le Maire procède à la projection du plan d'aménagement et M. PORCHERON le commente.

Ce dernier prévient d'ores et déjà que des déviations sont prévues et nécessaires pour organiser ces travaux et que ces déviations feront passer des véhicules dans les lotissements de Montfort et des Pâquerettes.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble du tapis (enrobé) est financé intégralement par le département.

M. CAILLAUX demande ce qu'il en est des réseaux situés sous la voie, M. PORCHERON lui répond qu'il n'est pas prévu, aujourd'hui, de reprendre des réseaux dans ce secteur. Par contre, la commune prendra en charge une partie de reprise de fondation de la voirie.

M. PORCHERON évoque les difficultés à coordonner tous les acteurs mais qu'il est attendu que le chantier soit achevé fin mai.

Monsieur le Maire évoque aussi les travaux de gestion des eaux pluviales à réaliser dont 50% seront pris en charge par l'agglomération.

Le coût total du chantier (voie verte, modification des parkings et reprise des eaux pluviales) est estimé à 660 000 € HT.

Vidéo-protection

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion est prévue en fin de semaine avec les services de gendarmerie pour préparer un cahier des charges en fonction des besoins.

Meysiez

Monsieur le Maire informe le conseil que le Maire de Meysiez, Charles TODARO a démissionné tout comme le premier adjoint. C'est le 2^e adjoint qui est désormais maire, de facto.

Le conseil municipal de Meysiez n'est plus que composé de 9 conseillers. De nouvelles élections sont prévues le 4 février.

INFORMATIONS

Commission agricole

M. RONZON informe le conseil avoir assisté à la commission agricole qui a évoqué la question du fromage "La rigotte de Condrieu" classé AOP dont la production a failli être rachetée par une grosse entreprise industrielle. Beaucoup d'acteurs et de passionnés se sont mobilisés pour éviter ce rachat qui semble avoir été abandonné.

M. RONZON évoque le bilan de la commission et le "questionnaire satisfaction" qui a été sollicité auprès des élus comme très intéressant et motivant.

Ateliers finance et rénovation

Mme BODEREAU informe avoir assisté à l'atelier finance et rénovation avec M. AILLOUD où il a été beaucoup question de chiffres et de subvention. M. AILLOUD confirme et évoque des subventions ou des aides méconnues comme les Certificats d'Economie d'Energie.

Cet atelier a également évoqué la banque des territoires.

M. AILLOUD présente le dispositif d'"intracting" qui est une forme d'investissement interne à une collectivité qui part du principe que des investissements réalisés sur les économies d'énergie permettent aussi de réaliser des économies. Que celle-ci, chiffrées et ramenées sur un retour d'investissement estimé à 13 ans, donne une capacité d'investissement.

M. AILLOUD évoque également la création d'une Société par Action Simplifiée (SAS) par l'agglomération pour accompagner les communes et augmenter le parc d'énergies renouvelables. Notre capacité actuelle doit être multipliée par 7 d'ici une dizaine d'années. M. PORCHERON

demande si les installations des particuliers sont incluses, Mme BODEREAU lui répond par l'affirmative et que toute installation, privée, publique, d'entreprise, mixte, est incorporée. Monsieur le Maire indique que des échanges ont lieu avec les syndicats agricoles. M. AILLOUD informe également le conseil qu'un décret à paraître vise la consommation des installations du tertiaires et vise à demander un suivi des consommations des bâtiments.

QUESTIONS DIVERSES

Agence postale communale (APC)

M. CAILLAUX explique avoir été informé du départ à la retraite de l'agent en poste à l'agence postale communale. Il demande quelle suite est prévue. Monsieur le Maire lui répond que la commune a reçu le CV d'une personne ayant travaillé à La Poste et a pris contact avec elle pour connaître ses disponibilités. Pour le moment, il n'y a pas de certitudes à long termes car des interrogations subsistent pour l'avenir. Le bâtiment actuel de 70m² est bien trop grand pour un guichet et un stockage. Il pourrait être mieux utilisé à d'autres fins.

M. RONZON estime que l'APC est un vrai service pour les habitants, Mme DUPHOT pense aussi qu'il est important que l'APC demeure ouverte et sous contrôle communal, Mme BAUDRAN évoque la condition de maintenir une ouverture le samedi matin.

Parking du stade

M. RONZON demande s'il n'est pas possible d'aménager définitivement le parking qui avait utilisé pour le 13 juillet car il estime difficile de se garer lors des jours de match.

Monsieur le Maire lui répond qu'un devis a été sollicité pour aménager cet espace et l'enherber. Un impératif demeure est celui de la facilité d'entretien par nos services techniques.

INFORMATIONS

Syndicat Intercommunal de Musique (SIM)

Mme NIVON rappelle que le SIM est une école intercommunale pour les enfants et qu'un intervenant est présent dans l'école d'Eyzin-Pinet une journée par semaine.

La communication a été renouvelée avec Facebook et Instagram, le site a également été revisité.

Mme NIVON évoque la question du financement, notamment avec une participation des communes. Mme BODEREAU demande si cela est fonction du nombre d'élèves, Mme NIVON lui répond que le calcul est un peu plus complexe puisqu'il prend en taille le nombre d'habitants mais aussi le nombre d'heure de cours réalisées auprès de chaque élève de chaque commune.

M. PEREZ aimerait rappeler que le SIM, tout comme le point jeune, n'est pas seulement une entité Estrablinoise mais bien intercommunale. Les habitants n'ont pas encore la bonne vision de ces organismes qui appartiennent à tous. Mme BODEREAU comprend que même si l'institution n'est pas physiquement sur le territoire communal, elle est bien cogérée par l'ensemble des communes membres et mis à disposition de ses habitants.

Repas annuel des séniors

Mme NIVON remercie tous les volontaires présents au repas du CCAS et tout le monde est satisfait du repas.

Monsieur le Maire invite à les élus à applaudir le travail réalisé par la cuisine centrale et les agents communaux qui ont assurés le service.

Vœux du Maire

Mme NIVON informe les élus que les vœux du Maire sont prévus le 14 janvier et que la préparation de la salle est prévue pour 9h

Carte de vœux et invitations

Mme NIVON informe les élus qu'ils auront à distribuer les cartes de vœux pour chaque foyer mais également les enveloppes d'invitation à assister au repas mensuel des aînés mais aussi à un voyage organisé par les cars Faure et managé par la commune et ouvert aux plus de 65 ans.

Festival de l'humour

Mme BODEREAU fait remarquer qu'il est déjà possible d'acheter des places pour le festival de l'humour et que ceci peut être un excellent cadeau de Noël

Naissance

Monsieur le Maire tient à féliciter M. CHEVALIER tout jeune arrière-grand-père

Séance levée à 22h10

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER